



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

Direction des Sécurités

Réf. N°21-15/FD

Affaire suivie par François DONVAL

Tél. 02.33.75.46.53

francois.donval@manche.gouv.fr

Saint-Lô, lundi 11 janvier 2021

Le Préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Appel à projets 2021 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD-R)

Réf. : Stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de l'appel à projets au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'année 2021, j'ai le plaisir de vous adresser en pièces jointes :

- le dossier Cerfa de demande de subvention n°12156*05 ;
- et la notice d'accompagnement concernant les demandes de subvention n°12156*05.

L'ensemble de ces documents est diffusé et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de la Manche à l'adresse : <http://www.manche.gouv.fr>

La procédure d'instruction du FIPD-R 2021 est cette année dématérialisée, vos demandes de subventions doivent donc être enregistrées accompagnées des pièces justificatives en ligne sur le site « démarches simplifiées » à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2021-prefecture-de-la-manche>

Et ce, avant le **vendredi 31 mars 2020**, délai de rigueur.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Hélène DEBIEVE

